

Seaquantum Static  
10700  
Peinture.  
Liquide.  
Non disponible.

Utilisations dans les revêtements - Utilisation industriel  
Utilisations dans les revêtements - Utilisation professionnelle

Jotun France S.A.  
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A  
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)  
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)  
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)  
Fax: +33 1 45 19 38 94  
SDSJotun@jotun.com

SHE Dept. Jotun AS, Norway  
+47 33 45 70 00

## Mélange

---

Flam. Liq. 3, H226  
Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 4, H332  
Skin Irrit. 2, H315  
Eye Dam. 1, H318  
Skin Sens. 1, H317  
Aquatic Acute 1, H400  
Aquatic Chronic 1, H410

---

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

R10  
T; R23  
Xn; R21/22  
Xi; R36/38  
R43  
N; R50/53  
Inflammable.

Toxique par inhalation. Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.



Aucun connu.

## Mélange

oxyde de cuivre (I)	REACH #: 01-2119513794-36 CE: 215-270-7 CAS: 1317-39-1 Index: 029-002-00-X	>=35, <50	Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]	-
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	>=20, <25	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	[1] [2]	C
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	>=3, <7	F; R11 Xn; R20	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]	-
colophane	REACH #: 01-2119480418-32 CE: 232-475-7 CAS: 8050-09-7 Index: 650-015-00-7	>=1, <5	R43	Skin Sens. 1, H317	[1] [2]	-
oxyde de zinc	REACH #: 01-2119463881-32 CE: 215-222-5 CAS: 1314-13-2 Index: 030-013-00-7	>=2,5, <25	N; R50/53	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]	-
bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	CE: 238-984-0 CAS: 14915-37-8	>=1, <5	T+; R26 Xn; R22 Xi; R41, R38 N; R50	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	[1] [2]	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 64742-95-6	>=2,5, <5	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, R67 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 and H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]	H-P
4, 5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (DCOIT)	CE: 264-843-8 CAS: 64359-81-5	>=1, <2,5	T; R23 Xn; R21/22 C; R34 Xi; R37 R43 N; R50	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]	-

--	--	--	--	--	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

--

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

---

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

---

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur  
Aucune donnée spécifique.

--

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître  
Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pas de traitement particulier.

Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.

Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.  
 Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
 Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
 Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
 Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.  
 Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.  
 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Non disponible.

Non disponible.

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

xylène	VLE: 442 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 221 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
éthylbenzène	VME: 20 ppm 8 heures. VME: 88,4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VLE: 442 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes.
colophane	VME: 0,1 mg/m <sup>3</sup> , (exprimés en aldéhyde formique) 8 heures.
bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S)cuivre	TWA: 0,35 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,	

1% benzène)

VME: 150 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

xylène	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	108 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14,8 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
éthylbenzène	DNEL	Court terme Inhalation	293 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	15 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
colophane	DNEL	Long terme Cutané	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	176 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	15 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	52 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	15 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
oxyde de zinc	DNEL	Long terme Cutané	83 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	83 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2,5 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0,83 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	DNEL	Long terme Cutané	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	150 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique

	DNEL	Inhalation Long terme Cutané	11 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Orale	11 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique

oxyde de cuivre (I)	PNEC	Eau douce	7,8 µg/l	-	
	PNEC	Marin	5,2 µg/l	-	
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	230 µg/l	-	
	PNEC	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	676 mg/kg dwt	-	
xylène	PNEC	Sol	65 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Eau douce	0,327 mg/l	-	
	PNEC	Marin	0,327 mg/l	-	
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6,58 mg/l	-	
	PNEC	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	12,46 mg/kg dwt	-	
éthylbenzène	PNEC	Sol	2,31 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Eau douce	0,1 mg/l	-	
	PNEC	Marin	0,01 mg/l	-	
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	9,6 mg/l	-	
	PNEC	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sol	2,68 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Empoisonnement Secondaire	20 mg/kg	-	
colophane	PNEC	Eau douce	0,0054 mg/l	-	
	PNEC	Marin	0,00054 mg/l	-	
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	1000 mg/l	-	
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0,002 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sol	0,0015 mg/kg dwt	-	
oxyde de zinc	PNEC	Eau douce	20,6 µg/l	-	
	PNEC	Marin	6,1 µg/l	-	
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	52 µg/l	-	
	PNEC	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	56,5 mg/kg dwt	-	
	PNEC	Sol	35,6 mg/kg dwt	-	

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement

des postes de travail.

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Non recommandé, gants(temps avant transpercement) < 1 heure: néoprène, caoutchouc butyle, PVC

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: 4H, Teflon, caoutchouc nitrile, alcool polyvinyle (PVA)

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P3). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Liquide.

Diverses

Caractéristique.

Non disponible.

Non applicable.

Non applicable.

Plus basse valeur connue: 136°C (276.8°F) (éthylbenzène). Moyenne pondérée: 138.32°C (281°F)

Vase clos: 25°C

Plus haute valeur connue: 0.84 (éthylbenzène) Moyenne pondérée: 0.78 comparé à acétate de butyle

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

1.1 - 7.6%

Plus haute valeur connue: 1.2 kPa (9.3 mm Hg) (à 20°C) (éthylbenzène). Moyenne pondérée: 0.79 kPa (5.93 mm Hg) (à 20°C)

Plus haute valeur connue: 3.7 (Air = 1) (xylène). Moyenne pondérée: 3.7 (Air = 1)

0.68 g/cm<sup>3</sup>

Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Non disponible.

Plus basse valeur connue: 280 à 470°C (536 à 878°F) (solvant naphta aromatique léger (pétrole) ).

Non disponible.

Dynamique: Plus haute valeur connue: 0.581 cP (xylène)

Cinématique: Plus haute valeur connue: 0.773 cSt (éthylbenzène)

Cinématique (40C): Plus haute valeur connue: 0.4 à 0.9 cSt (solvant naphta aromatique léger (pétrole) ) Moyenne pondérée: 0.64 cSt

Non disponible.

Non disponible.

Aucune information additionnelle.

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

Le produit est stable.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classé en conséquence pour ses dangers toxicologiques. Voir Sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut provoquer nausées, diarrhées, vomissements, irritations gastro-intestinales et pneumonie chimique.

Contient du (de la) colophane, 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (DCOIT). Peut déclencher une réaction allergique.

oxyde de cuivre (I)	DL50 Orale	Rat	470 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	470 mg/kg	-
xylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Gaz.	Lapin	4000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S) cuivre	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	70 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1075 mg/kg	-

<input checked="" type="checkbox"/> Orale	1078 mg/kg
<input type="checkbox"/> Cutané	4884,4 mg/kg
<input type="checkbox"/> Inhalation (vapeurs)	19,26 mg/l
<input type="checkbox"/> Inhalation (poussières et brouillards)	2,048 mg/l

solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (DCOIT)	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Non disponible.

<input checked="" type="checkbox"/> éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
<input type="checkbox"/> solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

oxyde de cuivre (I)	Aiguë CE50 0,042 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia similis	48 heures
éthylbenzène	Aiguë CL50 0,075 mg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Aiguë CE50 7,2 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë CE50 2,93 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 4,2 mg/l	Poisson	96 heures
oxyde de zinc	Aiguë CE50 >1000 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1,1 à 2,5 ppm Eau douce	Poisson - Onchorhynchus mykiss	96 heures
bis(1-hydroxy-1H-pyridine-2-thionato-O,S) cuivre	Aiguë CE50 0,022 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 0,035 mg/l	Algues	120 heures
	Aiguë CL50 0,0043 mg/l	Poisson	96 heures
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	Aiguë CE50 <10 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 <10 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 <10 mg/l	Poisson	96 heures
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (DCOIT)	Aiguë CE50 0,0052 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0,0027 mg/l	Poisson - Onchorhynchus mykiss	96 heures

Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Non disponible.

oxyde de cuivre (I)	-	-	Non facilement
xylène	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
oxyde de zinc	-	-	Non facilement
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	-	-	Non facilement
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (DCOIT)	-	-	Facilement

xylène	3,12	8.1 à 25.9	faible
éthylbenzène	3,15	-	faible
colophane	1.9 à 7.7	-	élevée
oxyde de zinc	-	60960	élevée
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	-	10 à 2500	élevée

Non disponible.

Non disponible.

Non applicable.

Non applicable.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

08 01 11\* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

1263

Paint. Marine pollutant (dicopper oxide, zinc oxide)

3



Le symbole de danger « toxique / dangereux pour l'environnement » n'est applicable que pour les conditionnements de plus de 5 litres pour les liquides et 5 kg pour les solides.

III

Yes.

toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Code de restriction en tunnel: (D/E)  
Numéro d'identification du danger: 30  
Dispositions particulières: 640E

F-E, S-E

Non disponible.

---

---

---

Aucun des composants n'est répertorié.

Non applicable.

---

Indéterminé.

Non inscrit

Non inscrit

Non inscrit

Non inscrit

---

xylène	RG 4bis
éthylbenzène	84
colophane	65
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	RG 84

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Non inscrit

Non inscrit

Non inscrit

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Hide this text

Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
---	--

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- and
- H336
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Acute Tox. 2, H330 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 2
- Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
- Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
- Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
- Aquatic Acute 1, H400 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1, H410 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
- Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
- Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
- Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
- Skin Corr. 1C, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
- Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
- Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
- STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

STOT SE 3, H335 and  
H336

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies  
respiratoires] - Catégorie 3  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies  
respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3

- R11- Facilement inflammable.
- R10- Inflammable.
- R26- Très toxique par inhalation.
- R23- Toxique par inhalation.
- R20- Nocif par inhalation.
- R22- Nocif en cas d'ingestion.
- R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R34- Provoque des brûlures.
- R41- Risque de lésions oculaires graves.
- R37- Irritant pour les voies respiratoires.
- R38- Irritant pour la peau.
- R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
- R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- F - Facilement inflammable
- T+ - Très toxique
- T - Toxique
- C - Corrosif
- Xn - Nocif
- Xi - Irritant
- N - Dangereux pour l'environnement

28.11.2014.

28.11.2014.

29.04.2014.

2.01